

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

FRONTIÈRE ENTRE LA TURQUIE ET L'IRAK.

Note du Secrétaire général.

La note et le télégramme suivants qui émanent du Gouvernement britannique, sont soumis à l'examen du Conseil.

"D'ordre du principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux Affaires étrangères, l'Ambassadeur de Sa Majesté britannique a l'honneur de communiquer au Secrétaire général de la Société des Nations, le télégramme suivant :

"Référence votre lettre du 17 octobre, communiquant le télégramme d'Ismet Pacha du 16 octobre au sujet lancement de bombes sur Sheranis par aéroplanes britanniques le 14 octobre.

"Des mitrailleuses turques ont fait feu le 14 octobre à Sheranis sur les aéroplanes britanniques en question qui se sont défendus à juste titre.

"Sheranis est situé sur le territoire de l'Irak se trouvant sous l'administration britannique à la date (24 juillet 1923) de la signature du Traité de Lausanne et récemment envahi par les forces turques en violation de ce Traité.

"Veuillez communiquer ce télégramme aux membres du Conseil.

Bruxelles. 25/10/1924. "

Londres 25/10

15 h.30

Secrétaire général,

Société des Nations.

Renseignements reçus de Bagdad indiquent que les troupes turques effectuent de nouveau un mouvement en avant et ont atteint une ligne sensiblement au sud de celle qu'elles avaient atteinte le 30 septembre stop Ce mouvement les amène presque en collision avec les postes britanniques.

(s) Mc Donald.